

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 19
- Représentés : 04
- Votants : 23

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022 – 20H00

Présents : DUBERNARD Dany, AUDEBERT Marie-Hélène, TEXIER Claude, MARTIN Françoise, GAILLARD Maryvonne, BREUZIN Thierry, ROULEAU Chantale, HENOCQ David, ROBIN-GERVAIS Martine, AYRAULT Michel, RAFFENAUD Joëlle, BILLY Gilles, BASTARD Michelle, BAYART Isabelle, BENOIST Brigitte, PREMAUD Jean-Michel, PARIS Sophie, ANDRE Éric, SUHARD Benjamin

Absents représentés : DUFOUR Stéphane qui a donné procuration à ROULEAU Chantale, COMBES Christian qui a donné procuration à GAILLARD Maryvonne, MESRINE Anthony qui a donné procuration à TEXIER Claude, PIERRE EUGENE Fabienne qui a donné procuration à MARTIN Françoise

Absentes : CARTAUX Christelle, SELLAM Anna

Secrétaire de séance : AUDEBERT Marie-Hélène

Approbation du compte rendu de la séance du 6 décembre 2022.

DELIBERATION N°08-12-2022 – Finances – Décision Modificative n°5 – Budget Communal

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Hélène AUDEBERT, rapporteur de la commission Finances, accepte à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°5 résumée ci-dessous :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
2041511 (204) : Biens mobiliers, matériel et études	200,00		
21318 (21) : Autres bâtiments publics - 300	-200,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00
-----------------------	-------------	-----------------------	-------------

DELIBERATION N°09-12-2022 – Urbanisme

Dans le cadre de la vente du salon de coiffure situé 14 rue de l'Etang du roi à Montreuil-Bonnin il est nécessaire de régulariser le « dépôt des pièces et transfert de bien suite à fusion » demandé par le notaire.

La parcelle section AC n°93 divisée pour la vente en 2 parcelles distinctes section AC n°121 et AC n°122 propriétés de l'ex commune de Montreuil-Bonnin doit être transférée sur le patrimoine de la commune de Boivre-la-Vallée.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à signer le transfert de propriété des parcelles précitées, qui appartenaient à la commune de Montreuil-Bonnin, dissoute au profit de la nouvelle Commune de Boivre-la-Vallée.

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout dépôt de pièces notariées relatif à la création de la commune nouvelle de Boivre-la-Vallée.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le transfert de propriété des parcelles précitées, qui appartenaient à la commune de Montreuil-Bonnin, dissoute au profit de la nouvelle Commune de Boivre-la-Vallée au 1^{er} janvier 2019.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout dépôt de pièces notariées relatif à la création de la commune nouvelle de Boivre-la-Vallée.

DELIBERATION N°10-12-2022 – Associations – Convention d'objectifs et de moyens avec le Centre Socioculturel La Case

Dans un souci de transparence financière et de clarification des relations entre les personnes publiques et les associations, l'article 10 de la loi n°2000-321 relative aux droits des citoyens du 12 avril 2000 impose la conclusion d'une convention de subventionnement, également appelée convention d'objectifs et de moyens, qui est obligatoire au-delà d'un montant fixé à 23 000€ annuels.

Le centre socioculturel de Vouillé est concerné par la mise en place de cette convention car l'association contribue aux actions municipales et à l'animation de la commune.

Il est nécessaire d'établir une convention au titre des années 2022 à 2024.

Un bilan annuel des objectifs, fixés conjointement, sera fourni chaque année par l'association. Ce bilan viendra compléter la demande de subvention annuelle.

La convention est conclue pour une durée de trois ans.

Marie-Hélène AUDEBERT et Martine ROBIN GERVAIS en tant que membre du conseil d'administration du centre socioculturel La Case ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par 20 voix pour et une voix contre

Autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens telle qu'annexée à la présente délibération.

DELIBERATION N°11-12-2022 – Associations – Demande de subvention

Dans le cadre de la signature de la convention d'objectifs et de moyens pour les années 2022-2024, le Centre Socioculturel La Case sollicite le versement d'une subvention de 66 400€ au titre de l'année 2022

Marie-Hélène AUDEBERT et Martine ROBIN GERVAIS en tant que membre du conseil d'administration du centre socioculturel La Case ne participent pas au vote.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 20 voix pour et une voix contre,

- Accorde une subvention de 66 400€ à l'association Centre Socioculturel La Case.
- Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2022

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- Chantale ROULEAU rappelle que la distribution des colis aux aînés pourra avoir lieu à partir de lundi 19 décembre. David HENOCQ confirme que la livraison du dernier bulletin municipal aura lieu vendredi 16 décembre en début d'après-midi. Une distribution commune pourra donc être faite à partir de la semaine prochaine.

- Madame le Maire rappelle que les spectacles de Noël pour les enfants de la commune auront lieu samedi 17 décembre à 16h pour les enfants de Benassay/Lavausseau et dimanche 18 décembre avancé à 11h à la salle des fêtes de La Chapelle-Montreuil.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45.